



# Jusqu'à 50 € de remboursement

Pour l'achat d'un mobile avec un forfait SFR (nouveau client)

Offre valable du 19/11/2024 au 06/01/2025 inclus



Connectez-vous sur  
[odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr)

OU

Flasher  
le QR code :



1

Sélectionnez

l'offre de remboursement concernée

2

Complétez le formulaire  
de demande de remboursement

3

Validez votre demande et suivez  
l'avancée sur [odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr)

Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- nouveau client SFR.
- Vous avez acheté, entre le 19/11/2024 et le 06/01/2025,  
Liste des mobiles éligibles (hors achat de mobile seul) et dont le prix de vente avant remboursement SFR est supérieur à 50€ :
  - APPLE : iPhone (7 256Go, 7 Plus, 8 256Go, 8 Plus 256Go, 11, SE, SE 3, X, XR, XS 256Go)
  - CROSSCALL : Action X5, Core (M5, X4, X5)
  - FAIRPHONE : 4 5G, 5 5G
  - GOOGLE : Pixel (6A, 6, 7A, 7 128Go, 8A)
  - HONOR : Magic (4 Lite, 5 Lite, 6 Lite, 7 Lite), 50 5G, 70 5G, 90 Lite 5G, 200 Lite
  - HUAWEI : P30 Pro
  - MOTOROLA : Edge 40 Neo, Edge 50 Fusion, G84
  - OPPO : A9 2020, Find (X3 Lite, X5 Lite), Reno (6 Pro, 8 Lite 5G, 8 5G)
  - SAMSUNG : Galaxy (A14 5G 128Go, A23 5G, A25 5G, A32 5G, A33 5G, A34 5G, A35 5G, A52 4G, A52 5G, A52S 5G, A53 5G, A54 5G, A55 5G, S10, S10E, S20 FE 4G, S20 FE 5G, S21, S21 Ultra, XCover 7 EE)
  - SONY : Xperia 10 III
  - VIVO : V21, V23, Y76
  - XIAOMI : Mi (10T, 10T Pro, 11 Lite 5G, Note 10), 11 Lite 5G NE, 11T, 11T Pro, 12 Lite 5G, 12 5G, 12 Pro 5G, 12T, 12T Pro, Redmi Note (10 Pro, 11 Pro, 11S, 12 Pro, 12 Pro+, 12 5G, 13 5G, 13 Pro 5G, 13 Pro+ 5G)
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un forfait SFR avec ou sans engagement.

Jusqu'à 50 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

**Comment profiter de cette offre ?**

- **Connectez-vous sur [odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr) dans les 30 jours suivant votre achat.**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe**
- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

## Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur [odr.sfr.fr](https://odr.sfr.fr)

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 06/07/2025. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR\_mobile\_SFR\_50\_CQT\_191120240003